

NIVEAU 1
NIVEAU 2
NIVEAU 3
NIVEAU 4
RENFORT

Soins courants

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	RENFORT
Honoraires médicaux					
Consultations - visite généraliste OPTAM	100%	150%	200%	400%	
Consultations - visite généraliste non OPTAM	100%	130%	180%	200%	
Consultations - visite spécialiste OPTAM	100%	200%	200%	400%	
Consultations - visite spécialiste non OPTAM	100%	130%	180%	200%	
Actes techniques OPTAM ⁽²⁾	100%	200%	200%	400%	
Actes techniques non OPTAM ⁽²⁾	100%	130%	180%	200%	
Acte d'imagerie OPTAM	100%	150%	200%	400%	
Acte d'imagerie Non OPTAM	100%	130%	180%	200%	
Matériel médical					
Petit Appareillage	100%	150%	200%	300%	
Grand Appareillage	100%	150%	200%	300%	
Prothèses mammaires ou capillaires prises en charge par l'AMO	100%	150%	200%	300%	
Médicaments					
Médicaments pris en charge à 65% par l'AMO	100%	100%	100%	100%	
Médicaments pris en charge à 30% par l'AMO	100%	100%	100%	100%	
Médicaments pris en charge à 15% par l'AMO	100%	100%	100%	100%	
Automédication (médicaments non pris en charge par le RO) à partir liste santclair sur automédication ⁽³⁾	20€/an par bénéficiaire	30€/an par bénéficiaire	50€/an par bénéficiaire	70€/an par bénéficiaire	80€/an par bénéficiaire
Homéopathie (sur prescription médicale)	-	20€/an par bénéficiaire	30€/an par bénéficiaire	40€/an par bénéficiaire	
Honoraires paramédicaux					
Auxiliaires médicaux	100%	100%	150%	200%	
Analyses et examens de laboratoire					
Examens - analyses laboratoires	100%	100%	150%	200%	
Autres prestations					
Transport pris en charge par l'AMO	125%	130%	150%	200%	

Hospitalisation ⁽⁴⁾

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	RENFORT
Honoraires					
Honoraires Médecin si adhérent OPTAM/OPTAM CO	100%	250%	300%	400%	
Honoraires Médecin non adhérent OPTAM/OPTAM CO	100%	180%	200%	200%	
Chambre particulière					
Chambre particulière (médecine, chirurgie obstétrique, ambulatoire) ⁽⁵⁾	40€/jour	75€/jour	80€/jour	100€/jour	120€/jour
Chambre particulière en convalescence et rééducation	40€/jour	75€/jour	80€/jour	100€/jour	120€/jour
Forfait journalier hospitalier y compris Psychiatrie	Intégralement pris en charge				
Frais de séjour	100%	225%	225%	225%	
Forfait accompagnement (moins de 16 ans)	40€	50€	50€	50€	60€
Participation forfaitaire par acte > 120€	FRAIS RÉELS	FRAIS RÉELS	FRAIS RÉELS	FRAIS RÉELS	
Forfait Patient Urgences	Intégralement pris en charge				

Dentaire ⁽⁶⁾

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	RENFORT
Soins et prothèses dentaires 100% santé*					
Soins et prothèses 100% santé*	Intégralement pris en charge				
Soins dentaires					
Soins	110%	120%	130%	150%	
Prothèses dentaires à tarifs maîtrisés ou libres					
Prothèses dentaires prises en charge par l'AMO	200%	300%	350%	400%	
Prothèses dentaires non prises en charge par l'AMO	180€	360€	420€	500€	600€
Inlay Onlay	200%	300%	350%	400%	
Inlay Core	200%	300%	350%	400%	
Autres soins et actes					
Orthodontie prise en charge par l'AMO	200%	300%	350%	400%	
Orthodontie non prise en charge par l'AMO	250€	500€	600€	800€	1000€
Implantologie	-	400€/an	800€/an	1000€/an	1200€/an
Parodontologie	150€/an	250€/an	350€/an	400€/an	500€/an

Optique Prise en charge limitée à un équipement (1 monture + 2 verres) par période de 2 ans pour les adultes sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L165-1 du Code de la Sécurité Sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue (1 an).

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	RENFORT
Équipements 100% santé *					
Monture relevant du 100% santé*	Intégralement pris en charge				
Verres relevant du 100% santé*	Intégralement pris en charge				
Appairage	Intégralement pris en charge				
Adaptation de la correction visuelle par l'opticien	Intégralement pris en charge				
Verres avec filtres	Intégralement pris en charge				
Autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres isoconiques)	Intégralement pris en charge				

NIVEAU 1
NIVEAU 2
NIVEAU 3
NIVEAU 4
RENFORT

Optique (suite)

Équipement de la gamme OFFRECLAIR chez tous les opticiens-partenaires SANTÉCLAIR
Monture de la gamme OFFRECLAIR : au choix parmi 80 montures Origine France Garantie

Intégralement pris en charge
Verre de la gamme OFFRECLAIR : verres de marque avec traitement aminci, anti-rayures et anti-reflets (les verres peuvent être associés à une monture de la gamme OFFRECLAIR ou à une monture à prix libre)

Intégralement pris en charge
Verres ou montures à tarifs libres

Monture	100€	100€	100€	100€	
Équipement composé de deux verres «simples»	Verres : 260€ Y compris monture : 100€	Verres : 300€ Y compris monture : 100€	Verres : 350€ Y compris monture : 100€	Verres : 420€ Y compris monture : 100€	
Équipement mixte composé d'un verre «simple» et d'un verre «complexe»	Verres : 290€ Y compris monture : 100€	Verres : 350€ Y compris monture : 100€	Verres : 425€ Y compris monture : 100€	Verres : 560€ Y compris monture : 100€	
Équipement composé de deux verres «complexes»	Verres : 320€ Y compris monture : 100€	Verres : 400€ Y compris monture : 100€	Verres : 500€ Y compris monture : 100€	Verres : 700€ Y compris monture : 100€	
Équipement mixte composé d'un verre «simple» et d'un verre «très complexe»	Verres : 330€ Y compris monture : 100€	Verres : 400€ Y compris monture : 100€	Verres : 475€ Y compris monture : 100€	Verres : 610€ Y compris monture : 100€	
Équipement mixte composé d'un verre «complexe» et d'un verre «très complexe»	Verres : 360€ Y compris monture : 100€	Verres : 450€ Y compris monture : 100€	Verres : 550€ Y compris monture : 100€	Verres : 750€ Y compris monture : 100€	
Équipement composé de deux verres «très complexes»	Verres : 400€ Y compris monture : 100€	Verres : 500€ Y compris monture : 100€	Verres : 600€ Y compris monture : 100€	Verres : 800€ Y compris monture : 100€	
Adaptation de la correction visuelle par l'opticien	100%	100%	100%	100%	
Verres avec filtres	100%	100%	100%	100%	
Autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres isocroniques)	100%	100%	100%	100%	
Autres prestations					
Lentilles et produits d'entretien pris en charge par l'AMO	100% + 220€/an	100% + 280€/an	100% + 330€/an	100% + 350€/an	100% + 370€/an
Lentilles et produits d'entretien non pris en charge par l'AMO	100€	150€	200€	250€	300€
Chirurgie réfractive / œil	250€	500€	750€	1000€	1200€

Aides auditives Prise en charge limitée à un appareil par oreille tous les 4 ans à compter de la date d'acquisition. L'adaptation de l'aide auditive est réalisée par l'audioprothésiste pendant 4 ans, à raison d'au moins une séance tous les 6 mois au-delà de la première année.

Équipements 100% santé *
Équipements 100% santé*
Intégralement pris en charge
Aides auditives à tarifs libres

	100%	100%	100%	100%	
Prothèses auditives prises en charge et incluant l'AMO <=20 ans	1 400€/oreille	1 700€/oreille	1 700€/oreille	1 700€/oreille	
Prothèses auditives prises en charge et incluant l'AMO >20 ans	500€/oreille	850€/oreille	1 250€/oreille	1 700€/oreille	
Consommables, piles et accessoires pris en charge par l'AMO	150%	150%	150%	150%	
Consommables, piles et accessoires non pris en charge par l'AMO	100€	150€	200€	200€	

Cures thermales

	100%	100%	100%	100%	
Cures acceptées par l'AMO : traitement et honoraires remboursés par l'AMO	100%	100%	100%	100%	
Cures acceptées par l'AMO : frais d'hébergement remboursés ou non par l'AMO (par année civile)	-	100% + 50€/an	100% + 100€/an	100% + 200€/an	

Prévention et médecines alternatives

	100€/an et par bénéficiaire (limité à 60€ par séance)	180€/an et par bénéficiaire (limité à 60€ par séance)	240€/an et par bénéficiaire (limité à 60€ par séance)	300€/an et par bénéficiaire (limité à 60€ par séance)	
Ostéopathie	100€/an et par bénéficiaire (limité à 60€ par séance)	180€/an et par bénéficiaire (limité à 60€ par séance)	240€/an et par bénéficiaire (limité à 60€ par séance)	300€/an et par bénéficiaire (limité à 60€ par séance)	
Autres médecines douces et thérapies manuelles : acupuncteur, étiope, diététicien, chiropracteur, homéopathe, pédicure podologue, psychologue, ergothérapeute, psychomotricien (avec diplôme d'état)	-	110€/an et par bénéficiaire	150€/an et par bénéficiaire	200€/an et par bénéficiaire	
Sevrage tabagique (patch, substituts nicotiques)	50€/an par bénéficiaire	65€/an par bénéficiaire	70€/an par bénéficiaire	100€/an par bénéficiaire	
Forfait sport annuel / personne	-	50€/an	100€/an	100€/an	
Sport sur ordonnance (ALD)	-	50€/an	100€/an	120€/an	
Vaccins non remboursés par l'AMO et traitement antipaludique / vaccin antigrippe	20€/an	35€/an	50€/an	70€/an	
Contraception non remboursée par l'AMO (pilule, anneau vaginal, préservatif, spermicides, implants, patch)	30€/an	50€/an	80€/an	100€/an	

Autres avantages

	100€/an	350€/an	350€/an	350€/an	400€/an
Allocation naissance / adoption / enfant	100€/an	350€/an	350€/an	350€/an	400€/an
Tiers payant	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance à domicile ⁽⁷⁾	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Équipements Santé Clair (Offre éclair) ⁽⁸⁾	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Les prestations s'inscrivent dans le respect du contrat « Responsable et Solidaire » et dans la limite des frais engagés. Les prestations sont indiquées en pourcentage de la base de remboursement de la sécurité sociale (BR) en incluant la part de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) en vigueur au jour de la signature du contrat. Lorsque le professionnel de santé n'est pas conventionné avec l'Assurance maladie, la base de remboursement est le Tarif d'Autorité (dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels de santé conventionnés). L'absence de prise en charge par les régimes sociaux obligatoires ne donne pas lieu à remboursement par la Mutuelle, sauf cas spécifiques mentionnés dans le tableau de garantie. Les forfaits exprimés par an s'entendent, sauf précision, par année civile.

(2) Actes chirurgicaux et non chirurgicaux pratiqués hors hospitalisation par les médecins spécialistes : chirurgiens, cardiologues, ophtalmologues, gastro-entérologues, gynécologues ...

(3) Selon liste définie et consultable sur le site www.mutuelle-entrain.fr.

(4) Sauf établissements médico-sociaux et unité de soins pour longs séjours.

(5) Chambre particulière : pour les établissements conventionnés par la FNMF dans le cadre du conventionnement mutualiste hospitalier (CHM), la participation de Mutuelle Entrain est limitée aux tarifs négociés ; le règlement s'effectue auprès de l'établissement dans le cadre du tiers payant. Pour les établissements non conventionnés par la FNMF, la participation de la Mutuelle se limite au montant défini par la garantie

souscrite ; le règlement peut s'effectuer auprès de l'établissement ou, à défaut de tiers payant, à l'adhérent.

(6) Les remboursements interviennent le cas échéant dans la double limite du niveau de garantie exprimé et des honoraires de facturation fixés par la convention nationale des chirurgiens-dentistes.

(7) MUTUAIDE ASSISTANCE : 126, rue de la Piazza - CS 20010 - 93196 Noisy le Grand CEDEX SA au capital de 12 558 240€ - Entreprise régie par le Code des Assurances. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - 383 974 086 RCS Bobigny - TVA FR 31 383 974 086

(8) Santéclair - Société Anonyme au capital de 3 834 030 euros ayant son siège 7 Mail Pablo Picasso - 44046 Nantes Cedex 1 - Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 428 704 977.

OPTAM/OPTAM CO : option pratique tarifaire maîtrisée issue de la convention médicale en vigueur.

AMO : Assurance Maladie Obligatoire (CPRP SNCF, Régime général ou local).

* Tels que définis réglementairement.